Auditing and Assurance Standards Board

AASB CNAC

Conseil des normes d'audit et de certification

2016-2021

PLAN STRATÉGIQUE

(En vigueur le 1er avril 2016)

TABLE DES MATIÈRES

Message du Président 1
Sommaire 2
Introduction 5
Contexte 6
Notre processus de planification stratégique 10
Notre mission et notre vision 12
Nos objectifs stratégiques 14
Stratégies pour atteindre nos objectifs stratégiques 15
Évaluation des risques 27
Suivi des progrès réalisés dans l'exécution de notre plan stratégique 2016-2021 28
Plans de fonctionnement annuels 29
Annexe : Critères de modification appliqués par le CNAC lors de l'adoption des normes ISQC à titre de NCCQ, des normes ISA à titre de NCA et des normes ISAE à titre de NCMC 30

Le CNAC est un organisme indépendant qui a le pouvoir d'établir des normes d'audit et de certification pour toutes les entités canadiennes des secteurs public et privé.

Le plan stratégique 2016-2021 expose les grands objectifs stratégiques qui nous guideront dans l'exécution de notre mandat de protection de l'intérêt public. Nous avons arrêté ces objectifs à la suite de consultations approfondies menées auprès des parties prenantes.

Les plans de mise en œuvre de ces stratégies seront décrits dans nos plans annuels.

Auditing and Assurance Standards Oversight Council

AASOC

CSNAC

Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification

Les activités du CNAC sont supervisées par le Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification (CSNAC). Ce dernier évalue la performance du CNAC et fait rapport au public à ce sujet.

CPA COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS CANADA

Les structures et les processus de soutien des activités du CNAC sont financés par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir que je vous présente le plan stratégique 2016 à 2021 du Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC). Nous l'avons élaboré à la lumière des résultats obtenus par rapport à notre plan stratégique antérieur, arrivé à échéance le 31 mars 2016, qui était centré sur la mise au point d'une nouvelle structure pour le *Manuel de CPA Canada – Certification*, afin de clarifier nos normes et d'en favoriser l'application uniforme. Ce projet de longue haleine touchant maintenant à sa fin, le temps est venu d'établir notre orientation future.

Nous sommes conscients du rôle important que nous jouons dans l'amélioration de la qualité de l'audit. Le présent plan stratégique prévoit donc que nous continuions de veiller à ce que les parties prenantes canadiennes disposent de normes et de modalités d'application de haute qualité répondant à leurs besoins, et à ce que le Canada conserve sa compétence en normalisation. Comme nous sommes également conscients que les parties prenantes ont des besoins diversifiés et changeants, notre nouveau plan met aussi l'accent sur l'accroissement de leur participation.

Notre plan stratégique est ambitieux, et sa réalisation nécessitera l'appui des parties prenantes et leur participation accrue au processus de normalisation. Nous estimons cependant qu'il répond aux exigences du contexte actuel, tout en étant axé sur la proactivité et l'adaptation aux changements, et qu'il nous fournira une orientation claire à moyen et à long termes.

Au fil de l'avancement des projets que nous entreprendrons pour atteindre les objectifs établis dans notre plan stratégique, nous invitons nos parties prenantes à nous faire part de leurs points de vue et commentaires sur nos activités actuelles et futures. Les modalités de mise en œuvre de nos stratégies seront présentées dans nos plans de fonctionnement annuels.

Darrell Jensen, CPA, CA
Président

SOMMAIRE

Notre mission et notre vision

Mission : Le CNAC sert l'intérêt public en établissant des normes et des indications et en aidant à leur mise en œuvre afin de favoriser la prestation de services d'audit, d'autres services de certification et de services connexes à valeur ajoutée, de grande qualité et pertinents au Canada.

Vision : Grâce à sa compétence en normalisation respectée dans le monde entier et à la participation de ses parties prenantes, le CNAC propose des normes et des indications qui répondent aux besoins des parties prenantes canadiennes et contribuent à rehausser la qualité et la constance de la pratique, ce qui renforce la confiance du public à l'égard des services d'audit, des autres services de certification et des services connexes.

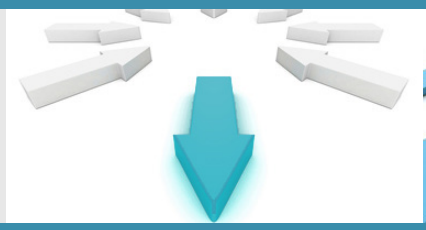

OBJECTIF	STRATÉGIE	ACTION PRÉVUE
Maintenir au Canada une compétence en normalisation reconnue à l'échelle mondiale afin de savoir répondre aux besoins des parties prenantes canadiennes en matière de normes et d'indications servant l'intérêt public.	Relever les améliorations à apporter à notre procédure officielle, à notre composition et à nos activités, et les mettre en œuvre afin de continuer de présenter les caractéristiques d'un normalisateur efficace et efficient.	• Revoir notre procédure officielle afin d'améliorer notre efficience et de favoriser l'avancement des projets. • Définir les compétences particulières que nos membres doivent posséder compte tenu des projets que nous prévoyons entreprendre à court et à moyen termes. • Élaborer une procédure pour la réalisation des suivis après mise en œuvre des normes.

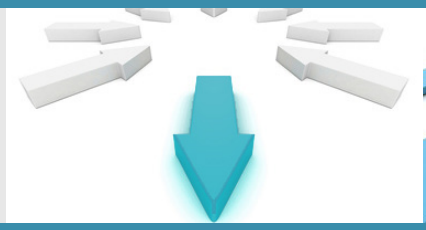

OBJECTIF	STRATÉGIE	ACTION PRÉVUE
Atteindre un degré élevé de participation des parties prenantes au processus d'élaboration des normes et des indications.	Mettre davantage l'accent sur l'efficacité de nos interactions avec les parties prenantes et sur leur mobilisation afin de mieux établir les priorités et d'optimiser le processus d'élaboration des normes et des indications.	• Examiner et évaluer nos modes actuels de mobilisation des différents groupes de parties prenantes. • Établir une marche à suivre pour mieux interagir avec les parties prenantes. • Établir une présence dans les médias sociaux.
Établir des normes et des indications et en favoriser la mise en œuvre afin qu'elles constituent la base sur laquelle s'appuyer pour la prestation de services d'audit, d'autres services de certification et de services connexes à valeur ajoutée, de grande qualité et pertinents, qui répondent aux besoins des parties prenantes canadiennes.	Établir, pour les audits d'informations financières, des normes de haute qualité, appropriées à une utilisation au Canada.	• Continuer d'adopter les normes ISA à titre de NCA. • Chercher à obtenir le point de vue des parties prenantes canadiennes dès les premières étapes d'un projet. • Réévaluer nos critères de modification des normes ISA aux fins de leur adoption à titre de NCA. • Relever et résoudre les problèmes d'adaptabilité.

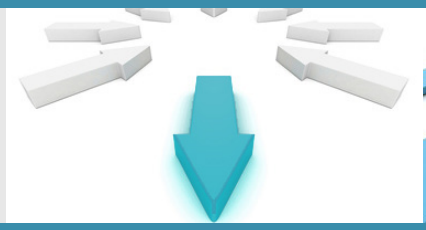

OBJECTIF	STRATÉGIE	ACTION PRÉVUE
Établir des normes et des indications et en favoriser la mise en œuvre afin qu'elles constituent la base sur laquelle s'appuyer pour la prestation de services d'audit, d'autres services de certification et de services connexes à valeur ajoutée, de grande qualité et pertinents, qui répondent aux besoins des parties prenantes canadiennes. *(suite)*	Établir, pour les missions de certification autres que les audits d'états financiers historiques, des normes de haute qualité qui répondent aux besoins des parties prenantes canadiennes.	• Élaborer un processus pour mieux connaître les besoins actuels et futurs des parties prenantes et susciter leur participation. • Réaliser un suivi après mise en œuvre des normes récemment publiées. • Déterminer comment utiliser au mieux les textes des autres normalisateurs nationaux.
	Établir un processus pour faire ressortir les difficultés auxquelles se heurtent les professionnels en exercice lors de la mise en œuvre des normes et pour collaborer avec les parties pertinentes en vue de la résolution de ces difficultés.	• Élaborer un processus pour cerner les besoins concernant la mise en œuvre dès les premiers stades d'un projet. • Examiner les résultats des suivis après mise en œuvre des normes. • Lors des consultations, solliciter des commentaires sur les difficultés de mise en œuvre. • Relever les indications de mise en œuvre publiées par d'autres normalisateurs nationaux susceptibles d'être adaptées pour utilisation au Canada.

INTRODUCTION

Le présent plan stratégique du Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) porte sur la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2021. Il établit une orientation ainsi que des priorités en ce qui concerne nos activités, lesquelles sont axées sur l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de normes et d'indications applicables :

- aux missions d'audit;
- au contrôle qualité;
- aux missions d'examen;
- aux autres services de certification;
- aux missions de services connexes.

Notre programme de travail est influencé par celui de l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) du fait de notre engagement à adopter les Normes internationales d'audit (International Standards on Auditing ou ISA) telles qu'elles sont publiées par l'IAASB.

CONTEXTE

> « *Le contexte actuel évoluant rapidement, nous sommes maintenant à l'affût des prochains changements majeurs.* »

En 2006, à la suite de consultations poussées, nous avons amorcé un virage déterminant en décidant d'adopter les ISA à titre de Normes canadiennes d'audit (NCA). Auparavant, nous élaborions des normes en visant à la fois l'harmonisation avec les ISA et l'élimination des différences avec les normes américaines. Nous avons estimé que la nouvelle approche aiderait le Canada à préserver son rôle de premier plan dans l'élaboration de normes d'audit de grande qualité répondant aux besoins de ses parties prenantes. Nous avions également la conviction que les parties prenantes garderaient confiance dans notre processus de normalisation.

Nous avons achevé le projet visant l'adoption de la totalité des normes ISA et des Normes internationales de contrôle qualité en 2009. En 2010, nous nous sommes fixé un nouvel objectif, soit d'améliorer la structure et la clarté de la terminologie utilisée dans le *Manuel de CPA Canada – Certification* afin de favoriser l'application uniforme de toutes les normes.

Les travaux centrés sur cet objectif sont quasi achevés. Le contexte actuel évoluant rapidement, nous sommes maintenant à l'affût des prochains changements majeurs.

Par ailleurs, les effets de la crise financière de 2008 continuent de se faire sentir sur l'économie mondiale. Cette crise a notamment amené les autorités de réglementation et les décideurs de différents pays à remettre en question la valeur et la pertinence de l'information financière et de l'audit externe lui-même. Cette remise en question a suscité un certain nombre d'initiatives, entre autres pour accélérer la réalisation des projets de grande envergure sur le rapport de l'auditeur, la qualité de l'audit, l'indépendance de l'auditeur et la transparence. La profession et les normalisateurs de partout dans le monde entretiennent un dialogue soutenu avec les parties prenantes au sujet de l'importance et de la pertinence de l'audit externe, dans un souci d'amélioration continue de la qualité de l'audit.

L'IAASB a approuvé en septembre 2014 sa stratégie pour 2015-2019 et son plan de travail pour 2015-2016 (en anglais). Ce dernier indique la nature et l'étendue des activités internationales, lesquelles ont une incidence notable sur notre planification stratégique et nos activités.

> ***« La manière dont nous menons nos consultations et cherchons à mettre les parties prenantes à contribution pourrait changer par suite de l'unification. »***

À court terme, le rapport de l'auditeur et la qualité de l'audit demeurent des priorités tant au niveau international qu'au niveau national. Par ailleurs, l'évolution des normes comptables, notamment les modifications régulièrement mises de l'avant en ce qui concerne la comptabilité à la juste valeur, aura des répercussions sur les normes relatives aux services d'audit, aux autres services de certification et aux services connexes au cours des prochaines années. En outre, l'information continue fait l'objet de demandes accrues dans les secteurs privé et public depuis quelques années. Ces demandes pourraient avoir une incidence importante sur l'élaboration et l'application des normes. L'information sur la gouvernance commence à devenir un sujet d'intérêt au sein de certains groupes. La communication de cette information n'est pas exigée au Canada, mais elle l'est à de plus en plus d'endroits dans le monde. Aucune demande de services de certification de l'information sur la gouvernance ne se manifeste actuellement sur le marché canadien, mais cela pourrait changer, à mesure que la communication de cette information devient plus courante. De plus, l'évolution technologique pourrait amener des transformations

dans le mode de réalisation des audits, de sorte que les dispositions des normes et leurs modalités d'application pourraient elles aussi devoir changer. Par exemple, comme la cybersécurité préoccupe de plus en plus les entreprises, il se peut que la direction, le conseil, les autorités de réglementation, les investisseurs et les clients commencent à manifester un intérêt pour des services de certification portant sur les programmes de cybersécurité de l'entité. L'analyse de données est une autre tendance émergente liée à l'utilisation des technologies en audit. L'IAASB étudie les récents progrès en la matière afin de déterminer le moment propice pour traiter de la question dans les normes internationales ou dans des indications ne faisant pas autorité, et la meilleure manière de le faire. CPA Canada a mis sur pied le Comité sur l'analyse de données en audit, dont nous suivons les travaux, et nous solliciterons le point de vue des parties prenantes sur cette démarche aussi importante qu'opportune.

Au Canada, l'unification de la profession comptable est parmi les événements récents d'importance. Désormais représentée par une organisation d'une taille plus imposante, la profession comptable canadienne sera mieux en mesure de s'exprimer sur les scènes nationale et internationale. La manière dont nous menons nos consultations et cherchons à mettre les parties prenantes à contribution pourrait changer par suite de l'unification. Il en est de même de notre composition et de notre taille, et de celles de nos groupes de travail.

Les organismes de normalisation canadiens doivent examiner diligemment les questions, initiatives et sujets qui retiennent l'intérêt d'autres organisations et qui pourraient avoir une incidence sur les normes ou les parties prenantes canadiennes. Pour prendre des décisions stratégiques, nous devons être au courant des faits nouveaux, de portée tant nationale qu'internationale. Pour continuer à répondre aux besoins des parties prenantes, nous devons entreprendre les bons projets et mener des activités dont la nature et la portée sont appropriées. Nous devons continuer à répondre aux besoins des parties prenantes canadiennes, mais aussi à participer activement à l'élaboration des normes internationales et à influer sur leur orientation. Par conséquent, nous comptons rester attentifs à ce que nous avons mentionné et aux autres éléments nouveaux afin d'évaluer leur incidence sur notre présent plan stratégique et sur nos plans de fonctionnement annuels.

Nos parties prenantes

Nous avons dressé la liste des parties prenantes qui influencent considérablement nos activités ou que nos activités influencent considérablement. Ces parties prenantes se trouvent dans les secteurs public et privé, à l'intérieur et à l'extérieur de la profession. Nous entretenons le contact avec elles par l'entremise de rencontres et de consultations, de webinaires informatifs et de mises à jour régulières de notre site Web.

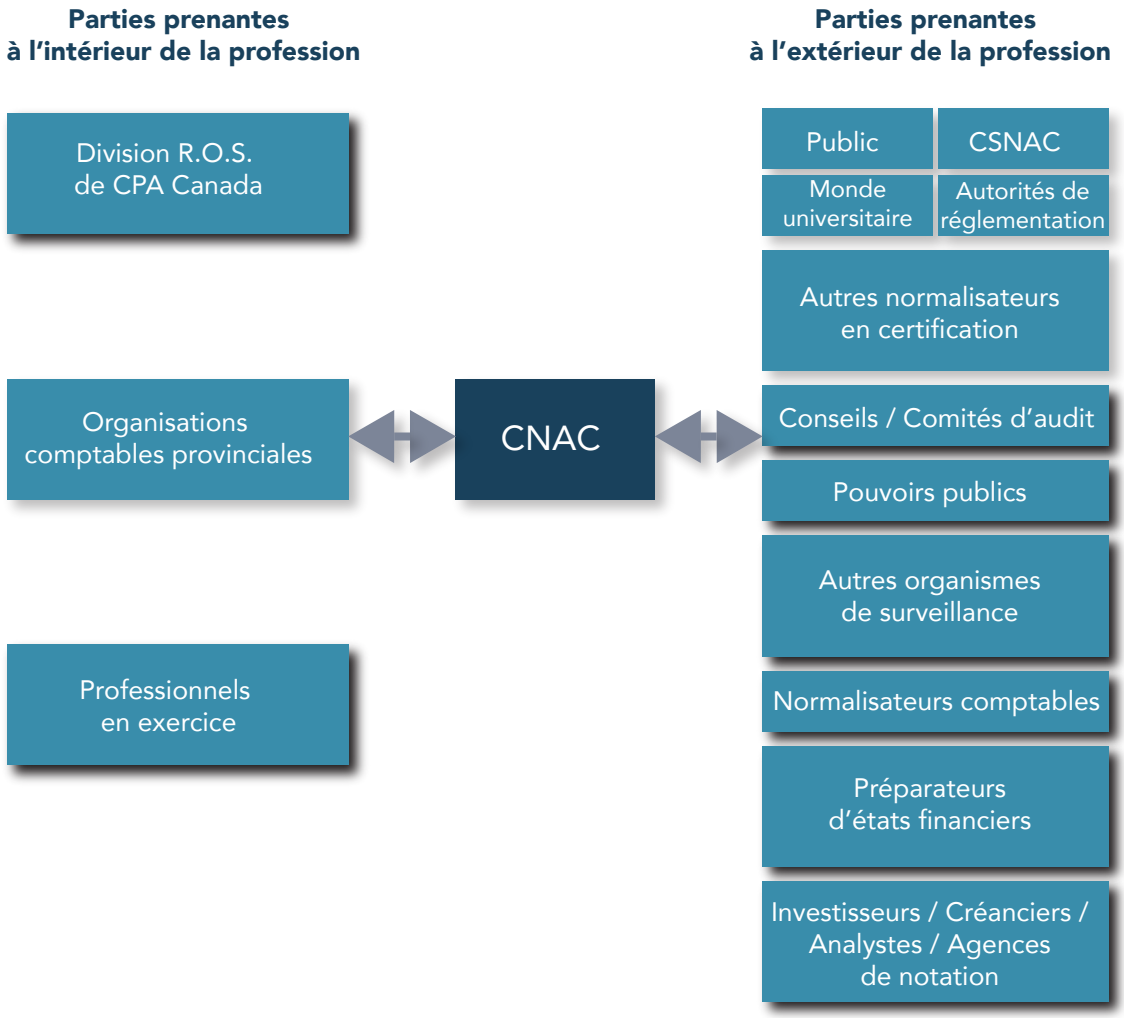

NOTRE PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Nous avons élaboré le présent plan stratégique pour servir d'assise à notre orientation future et à l'affectation de nos ressources aux activités appropriées. Ce plan vise à nous aider à nous adapter aux changements considérables qui s'opèrent dans l'environnement où sont fournis les services d'audit ainsi que les autres services de certification et les services connexes, et où sont élaborées les normes régissant ces services.

Nos plans stratégiques antérieurs couvraient une période de trois ans, mais une période de cinq ans nous semble maintenant plus appropriée compte tenu de l'environnement actuel et de la nature de la normalisation. Le présent plan servira donc de fil directeur à nos activités pour les cinq prochaines années. Bien sûr, nous demeurerons à l'affût des éléments nouveaux qui peuvent exiger un rajustement du plan.

Nous avons évalué les risques auxquels nous sommes exposés, pour nous assurer que le présent plan stratégique permet de les atténuer adéquatement. Les résultats de notre évaluation se trouvent à la page 27.

Lors de cette évaluation, nous avons considéré les contraintes auxquelles nous nous heurtons, notamment le nombre parfois limité de commentaires formulés par les parties prenantes. Notre plan stratégique présente la nouvelle stratégie et les nouvelles mesures que nous mettrons en œuvre en vue d'accroître la participation des parties prenantes au processus de normalisation afin de remédier au problème.

Nous devons aussi composer avec des contraintes de ressources, car tous nos membres, comme ceux de nos groupes consultatifs et de nos groupes de travail, siègent à titre bénévole, et le temps qu'ils peuvent consacrer à nos activités est limité. Notre permanence est également soumise à des contraintes en raison de nos besoins constants en dotation en personnel technique et en ressources financières appropriées. Le présent plan stratégique est fondé sur l'hypothèse que nous disposerons des ressources nécessaires à la réalisation de nos objectifs stratégiques tout au long de la période sur laquelle il porte.

NOTRE MISSION ET NOTRE VISION

Le public en général et les parties prenantes de l'économie canadienne ont besoin d'informations fiables pour prendre leurs décisions financières. Les normes que nous établissons en matière d'audit, d'autres services de certification et de services connexes sont rigoureuses et claires, ce qui renforce la crédibilité des rapports produits par les experts-comptables et des informations sur lesquelles ils se prononcent. Nous restons déterminés à répondre aux besoins des parties prenantes, et veillons pour cela à la grande qualité des normes relatives aux services d'audit, aux autres services de certification et aux services connexes.

Nos énoncés de mission et de vision, qui reflètent ces préoccupations, demeurent pour l'essentiel inchangés :

Énoncé de mission

Le CNAC sert l'intérêt public en établissant des normes et des indications et en aidant à leur mise en œuvre afin de favoriser la prestation de services d'audit, d'autres services de certification et de services connexes à valeur ajoutée, de grande qualité et pertinents au Canada.

Énoncé de vision

Grâce à sa compétence en normalisation respectée dans le monde entier et à la participation de ses parties prenantes, le CNAC propose des normes et des indications qui répondent aux besoins des parties prenantes canadiennes et contribuent à rehausser la qualité et la constance de la pratique, ce qui renforce la confiance du public à l'égard des services d'audit, des autres services de certification et des services connexes.

Comme le dit notre énoncé de mission, nous contribuons à renforcer la qualité et l'efficacité des services d'audit, des autres services de certification et des services connexes. Cependant, la qualité des services fournis par les professionnels ne dépend pas uniquement des normes et des indications faisant autorité; d'autres facteurs entrent en ligne de compte, dont :

- la formation et le perfectionnement professionnels;
- l'expérience et les compétences personnelles;
- les procédures de contrôle qualité des cabinets;
- l'efficacité de l'inspection professionnelle.

Notre plan stratégique porte essentiellement sur les objectifs et les actions qui sont de notre ressort.

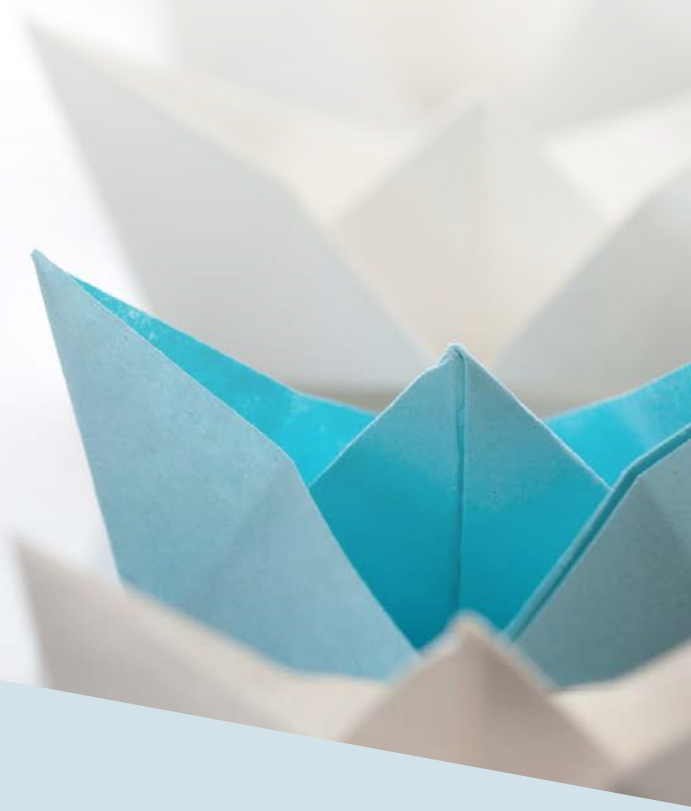

NOS OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Nous avons défini les objectifs stratégiques à long terme que nous croyons essentiels à la réalisation de notre mission. Ces objectifs sont :

- de maintenir au Canada une compétence en normalisation reconnue à l'échelle mondiale afin de savoir répondre aux besoins des parties prenantes canadiennes en matière de normes et d'indications servant l'intérêt public;
- d'atteindre un degré élevé de participation des parties prenantes au processus d'élaboration des normes et des indications;
- d'établir des normes et des indications et d'en favoriser la mise en œuvre afin qu'elles constituent la base sur laquelle s'appuyer pour la prestation de services d'audit, d'autres services de certification et de services connexes à valeur ajoutée, de grande qualité et pertinents, qui répondent aux besoins des parties prenantes canadiennes.

Nous accorderons une attention accrue à notre deuxième objectif. En effet, bien que nous ayons toujours cherché à mobiliser nos parties prenantes dans le cadre de notre procédure de consultation, nous comptons intensifier considérablement nos efforts à ce chapitre. Une plus forte mobilisation de nos parties prenantes nous semble en effet nécessaire à l'atteinte de notre premier objectif stratégique. Les efforts déployés à cet égard pourraient avoir une incidence importante sur notre mode de fonctionnement.

Nos objectifs stratégiques sont explicités séparément ci-après. Nous avons établi les stratégies particulières que nous suivrons pour les atteindre, et nous avons défini les actions que nous entreprendrons pour mettre en œuvre chacune de ces stratégies. Les actions particulières et les indicateurs selon lesquels notre performance annuelle sera évaluée seront précisés dans nos plans de fonctionnement annuels.

STRATÉGIES POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS STRATÉGIQUES

A. Maintenir au Canada une compétence en normalisation reconnue à l'échelle mondiale afin de savoir répondre aux besoins des parties prenantes canadiennes en matière de normes et d'indications servant l'intérêt public.

Nous sommes d'avis que l'existence d'un normalisateur canadien jouissant d'une solide réputation sert l'intérêt public au Canada. Il est en effet nécessaire de maintenir au Canada une compétence en normalisation reconnue à l'échelle mondiale afin de répondre aux besoins des parties prenantes canadiennes dans le contexte national et de présenter la perspective canadienne auprès des instances internationales de normalisation. Nous jouons un rôle essentiel, soit celui de reconnaître les besoins des parties prenantes canadiennes et de répondre à ces besoins en établissant des normes, qu'il s'agisse de normes de l'IAASB ou de normes élaborées expressément pour le Canada. De fait, bien que les normes internationales soient établies par l'IAASB, nous ne les adoptons pour application au Canada qu'après avoir évalué les besoins des parties prenantes canadiennes et nous être assurés que ces normes tiennent compte des circonstances propres au contexte canadien et des questions importantes pour le Canada. Qui plus est, les normes de l'IAASB étant élaborées dans un contexte international et dans la perspective d'une vaste application, les parties prenantes ont souvent besoin d'aide pour comprendre

comment les normes internationales s'appliquent dans le contexte canadien. De même, il se peut que les besoins en services de certification évoluent à un rythme ou dans des secteurs qui ne sont pas les mêmes qu'au niveau international. Dans ces circonstances, il peut arriver que nous élaborions des normes concernant des sujets que l'IAASB n'est pas encore prêt à traiter. Par ailleurs, nous nous efforçons d'influencer l'orientation des projets entrepris par l'IAASB en lui faisant part de notre point de vue sur ceux-ci. Notre intermédiaire à cette fin est le représentant de CPA Canada auprès de l'IAASB, qui assiste à toutes nos réunions pour recueillir nos commentaires. Le représentant de CPA Canada est épaulé par un conseiller technique, soit le directeur, Normes d'audit et de certification, qui assiste à toutes les réunions de l'IAASB et qui peut être membre de divers groupes de travail de ce dernier. De plus, nous répondons à tous les documents de consultation de l'IAASB pour lui communiquer les points de vue des parties prenantes canadiennes.

Les caractéristiques qualitatives d'un normalisateur respecté sur la scène internationale comprennent la neutralité, l'objectivité, la transparence, la responsabilité, l'indépendance, la compétence, l'efficacité et l'efficience. Un certain nombre d'activités que nous menons contribuent à faire de nous un normalisateur respecté sur la scène internationale. Ces activités consistent entre autres à exercer une veille sur l'évolution de l'environnement national et international, à entretenir des relations avec les parties prenantes canadiennes, à collaborer avec d'autres normalisateurs, à prendre en considération les avancées futures, à suivre et à renforcer une procédure officielle qui cadre avec celles des autres principaux normalisateurs et qui sert l'intérêt public.

Nous accordons une importance particulière aux compétences et aux réalisations de nos bénévoles. Les critères que notre président et nos membres doivent respecter et les compétences qu'ils doivent posséder pour assumer leurs fonctions sont déterminés par le Comité des candidatures du CSNAC. Tous nos membres, y compris le président, assistent à une séance d'orientation approfondie, et leur rendement fait l'objet d'une autoévaluation annuelle. Nous estimons qu'il s'agit d'un processus efficace qui nous aide à trouver et à recruter d'autres bénévoles.

À la différence des réunions de certains normalisateurs nationaux, les nôtres ne sont pas ouvertes au public[1]. Il est possible de consulter l'ordre du jour en ligne avant chacune des réunions, et le résumé des décisions prises en réunion est publié en ligne par la suite. Nous nous sommes déjà demandé si nous devrions tenir des réunions publiques afin d'accroître la transparence de nos délibérations sur les sujets techniques et ainsi de mobiliser davantage les parties prenantes. Il est ressorti de cette réflexion que les réunions à huis clos permettaient à nos membres, qui sont bénévoles, d'exprimer librement leurs opinions et de s'acquitter de leurs responsabilités de manière neutre et objective. Nous continuerons néanmoins de réévaluer régulièrement cet aspect de notre mode de fonctionnement.

1 Il en est de même pour les réunions du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et du Conseil des normes d'audit et de certification.

Notre stratégie

Nous déterminerons les améliorations à apporter à notre procédure officielle, à notre composition et à nos autres activités, et nous les mettrons en œuvre afin que notre compétence en normalisation se maintienne et qu'elle demeure reconnue à l'échelle mondiale.

Nos actions

Pour atteindre nos objectifs, nous mettrons en œuvre les actions suivantes :

- Nous trouverons et mettrons en œuvre des moyens d'accroître l'efficience et la rapidité du processus de normalisation au Canada. Nous reverrons notre procédure officielle afin de rendre nos réunions plus efficientes et de favoriser l'avancement de nos projets. Nous examinerons également la procédure officielle des normalisateurs internationaux, et nous nous en inspirerons pour apporter des changements afin d'améliorer nos propres manières de procéder.
- Nous définirons, en collaboration avec le CSNAC, les compétences particulières que nos membres doivent posséder compte tenu des projets que nous prévoyons entreprendre au cours de la période sur laquelle porte le présent plan stratégique et au-delà. De plus, nous veillerons à encourager les Canadiens talentueux à participer aux activités de normalisation.
- Nous élaborerons une procédure pour la réalisation des suivis après mise en œuvre des normes. Ces suivis nous aideront à déterminer si nos normes répondent aux besoins des Canadiens et si elles continuent de servir l'intérêt public. Une question à laquelle nous porterons une attention particulière lors des suivis après mise en œuvre est l'application des normes à des missions portant sur des entités de tailles diverses.
- Nous évaluerons les ressources dans le contexte de l'expansion des activités proposée dans le présent plan stratégique.
- Nous porterons une attention accrue, afin de nous y investir, aux activités qui contribuent à maintenir la pertinence et la valeur ajoutée des services d'audit, des autres services de certification et des services connexes.
- Nous améliorerons les processus visant à accroître l'attention que nous portons aux questions d'intérêt public. Le CSNAC se penche actuellement sur la définition de l'expression « intérêt public », et sur la manière dont lui et nous servons l'intérêt public. Nous collaborerons avec lui et mettrons à jour nos processus au besoin.
- Nous appuierons le représentant de CPA Canada auprès de l'IAASB et lui communiquerons des commentaires utiles afin de maintenir notre participation aux projets de l'IAASB et de continuer à influencer ses travaux. Nous aiderons par ailleurs CPA Canada à trouver de nouveaux candidats pour siéger à l'IAASB.

B. Atteindre un degré élevé de participation des parties prenantes au processus d'élaboration des normes et des indications.

Nous sommes conscients de l'impossibilité d'établir des normes qui servent l'intérêt public sans entrer en dialogue avec nos diverses parties prenantes. Pour prendre des décisions éclairées, nous ne pouvons pas travailler en vase clos. Nous devons comprendre les problèmes et les préoccupations des parties prenantes canadiennes. Celles-ci jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de l'information financière et de l'information d'entreprise ainsi que des services d'audit, des autres services de certification et des services connexes, lesquels visent à accroître le niveau de confiance des utilisateurs à l'égard de l'information qui leur est fournie. Pour être en mesure de prendre les bonnes décisions au bon moment, nous devons susciter un degré élevé de participation chez nos parties prenantes. Nous devons donc intensifier nos activités de rayonnement et nos efforts de collaboration auprès des parties prenantes pour les mobiliser et être ainsi en mesure de réaliser notre mission et de concrétiser notre vision. Nous en sommes si convaincus que nous en avons fait un objectif stratégique à part entière.

Pour répondre aux besoins de nos parties prenantes, nous devons fonder nos décisions sur des données de première main. Auparavant, les parties prenantes répondaient en grand nombre à nos exposés-sondages sur des projets de normes. Cependant, depuis une dizaine d'années, les réponses se font de moins en moins nombreuses. Plusieurs groupes de parties prenantes clés ne répondent pas à nos exposés-sondages et, par conséquent, nous ne connaissons pas leur opinion. Or, nous avons besoin de leur point de vue pour être en mesure de fonder nos décisions sur des données. Nous savons que nous devons faire preuve d'une plus grande proactivité afin d'obtenir des commentaires de divers groupes de parties prenantes.

Notre stratégie

Nous mettrons davantage l'accent sur l'efficacité de nos interactions avec les parties prenantes et sur leur mobilisation afin de mieux établir les priorités et d'optimiser le processus d'élaboration des normes et des indications.

Nos actions

Pour atteindre nos objectifs, nous mettrons en œuvre les actions suivantes :

- Nous examinerons et évaluerons nos modes actuels de mobilisation des différents groupes de parties prenantes. Cette évaluation fera ressortir ceux dont la participation est faible; nous nous efforcerons d'améliorer le dialogue avec eux et de trouver des moyens d'accroître leur participation.
- Nous établirons une marche à suivre pour mieux interagir avec les parties prenantes afin d'être au fait de leurs besoins actuels et futurs et d'obtenir leurs commentaires sur les questions particulières qui se présentent à elles.

- Nous établirons une présence dans les médias sociaux pour informer promptement les parties prenantes (par exemple, en communiquant par baladodiffusion les éléments clés des décisions prises lors de nos réunions) et pour interagir avec elles (par exemple, en amorçant des discussions sur divers sujets dans les médias sociaux et en invitant les parties prenantes à y prendre part).

C. Établir des normes et des indications et en favoriser la mise en œuvre afin qu'elles constituent la base sur laquelle s'appuyer pour la prestation de services d'audit, d'autres services de certification et de services connexes à valeur ajoutée, de grande qualité et pertinents, qui répondent aux besoins des parties prenantes canadiennes.

Il importe que les législateurs, les autorités de réglementation, les investisseurs et les autres parties prenantes soient convaincus de la haute qualité, de la valeur et de la pertinence des services d'audit, des autres services de certification et des services connexes. Les normes et les indications doivent répondre aux besoins de ceux qui fournissent ces services et de ceux qui les utilisent :

- dans les secteurs public et privé;
- sur les marchés canadiens (tant pour les sociétés ouvertes que pour les sociétés fermées);
- sur les marchés de moindre envergure, locaux et régionaux;
- sur les marchés internationaux.

Nous estimons que l'existence d'une solide communauté de professionnels en exercice est nécessaire pour servir l'intérêt public. Ces professionnels utilisent les normes du Manuel, lesquelles doivent pouvoir être interprétées et appliquées facilement pour répondre aux besoins des parties prenantes et, par conséquent, servir l'intérêt public.

Nos normes et indications étant élaborées selon différents processus, nous avons, pour chacun des différents types de normes et d'indications, établi des stratégies et défini des actions à mener, qui sont présentées ci-après.

C1. Audits d'états financiers historiques

À la suite de consultations poussées, nous avons adopté les ISA à titre de NCA en 2010. Nous estimions alors que la convergence avec les ISA constituait la voie de l'avenir de la normalisation au Canada, pour les raisons suivantes :

- le cadre conceptuel de l'IAASB et sa conception de la normalisation sont très proches des nôtres;
- les ISA sont de plus en plus reconnues comme normes mondiales d'audit en raison de la rigueur de la procédure officielle suivie par l'IAASB et de la qualité des normes qu'il élabore;
- l'IAASB avait mené à bien un vaste projet de clarification et de restructuration de ses normes, visant à améliorer la qualité des audits;

- les ISA reflètent les besoins d'un large éventail de parties prenantes, y compris les professionnels en exercice qui travaillent dans les petits et moyens cabinets et dans le secteur public.

Par conséquent, nous avons aligné la présentation des normes d'audit du Manuel sur celle des normes de l'IAASB.

Dans notre démarche menant à l'adoption des ISA, nous avons trouvé important de considérer les incidences de l'application des ISA dans le contexte canadien et de traiter au besoin de sujets non abordés dans les ISA (tels que l'environnement réglementaire des valeurs mobilières au Canada). Toutefois, de nombreuses parties prenantes désapprouvaient l'apport de modifications aux ISA, en invoquant les raisons suivantes :

- l'existence de deux ensembles de normes différents pourrait créer de la confusion quant à savoir lequel des deux a été suivi par un auditeur donné;
- le Canada devra faire la preuve que la qualité de ses normes est aussi élevée que celles des normes d'audit reconnues à l'échelle mondiale;
- cela ajouterait à la surcharge normative si les professionnels en exercice devaient apporter en conséquence des changements à leurs méthodes de travail, souvent fondées sur les ISA;
- cela pourrait donner l'impression que le Canada ne souscrit pas pleinement à l'adoption des ISA, et ainsi nuire à la capacité du Canada d'exercer une influence sur l'élaboration des ISA par l'IAASB.

Par conséquent, notre approche de l'adoption des ISA à titre de NCA consiste à n'apporter des modifications que lorsque celles-ci satisfont à des critères précis. Le cas échéant, de telles modifications sont clairement indiquées dans le Manuel. Les critères de modification des ISA sont énoncés à l'annexe. Jusqu'à maintenant, nos modifications se sont limitées :

- au remplacement des renvois au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable par des renvois aux règles sur l'indépendance et aux autres règles déontologiques pertinentes définies dans les règles ou le code de déontologie applicables à l'exercice de l'expertise comptable et portant sur les missions de certification;
- à l'ajout de protocoles conclus avec d'autres organismes (avocats et actuaires);
- à l'ajout de renvois aux référentiels d'information financière canadiens;
- à l'ajout de précisions sur le degré d'autorité des Notes d'orientation concernant la certification et les services connexes.

L'un des principes clés des ISA, et donc des NCA, est qu'elles s'appliquent aux audits portant sur des entités de toutes tailles et de tous types (c'est-à-dire que tous les audits se valent). Les ISA étant fondées sur des principes, elles sont censées être adaptables à l'échelle de l'entité : il incombe à l'auditeur de faire preuve de jugement professionnel pour déterminer comment les appliquer aux audits portant sur de petites entités. Les ISA comprennent par ailleurs des modalités d'application qui font ressortir les domaines dans lesquels les exigences peuvent être appliquées différemment lorsque l'entité auditée est de petite taille.

Selon nous, l'IAASB possède une solide compétence en normalisation et suit une procédure officielle détaillée et transparente. Ses activités sont supervisées par une instance indépendante, et nous sommes en mesure de contribuer à son processus de normalisation, de sorte que les normes qu'il élabore sont pertinentes, de grande qualité, et peuvent être utilisées au Canada. En outre, adopter les ISA au Canada à titre de NCA est plus efficace et plus économique que d'élaborer des normes strictement canadiennes. Par conséquent, l'adoption des ISA au Canada à titre de NCA nous semble encore appropriée. Cela dit, certains professionnels en exercice au sein de petits et de moyens cabinets nous ont tout de même signalé la difficulté d'appliquer les NCA avec efficience aux audits de petites entités. Ces professionnels en exercice nous ont demandé d'envisager de modifier les NCA pour qu'elles tiennent compte des circonstances particulières des audits de petites entités. Ils souhaitent notamment que nous levions, pour les auditeurs de telles entités, l'obligation d'appliquer toutes les exigences des NCA. Nous sommes conscients des difficultés que rencontrent les petits et moyens cabinets, mais nous demeurons convaincus qu'en faisant appel au jugement professionnel, il est possible de réaliser avec efficacité et efficience un audit conforme aux NCA, même d'une toute petite entité. Cela dit, nous reconnaissons que nous devons nous efforcer de mieux comprendre les difficultés particulières auxquelles se heurtent les professionnels comptables en exercice lorsqu'ils appliquent les NCA aux audits de petites entités et que nous devons trouver des moyens d'y remédier.

Résultats des discussions préliminaires

Aux fins de l'élaboration du présent plan stratégique, nous avons tenu des discussions préliminaires avec un petit nombre de parties prenantes pour obtenir leur point de vue sur certaines de nos activités et sur l'orientation potentielle de notre plan. Nous leur avons demandé si nous devrions continuer d'adopter les ISA à titre de normes d'audit généralement reconnues du Canada pour les audits d'états financiers. La vaste majorité de ces parties prenantes ont répondu que nous devrions continuer d'adopter les ISA à titre de NCA moyennant des modifications limitées. Dans l'ensemble, ces parties prenantes estimaient en outre que les NCA étaient appropriées au contexte canadien. Les réponses à de récents exposés-sondages, dont ceux relatifs au rapport de l'auditeur et aux responsabilités de l'auditeur concernant les autres informations (NCA 720), donnent toutefois à penser que certaines parties prenantes canadiennes souhaitent que nous envisagions d'apporter des modifications plus importantes aux ISA, notamment à celles portant sur le rapport de l'auditeur. Ces réponses laissent entendre que les ISA ne sont peut-être pas toujours appropriées au contexte canadien. Certaines parties prenantes considèrent que nos critères de modification des ISA sont trop stricts et que les NCA seraient plus appropriées au contexte canadien si nous assouplissions nos critères pour mieux tenir compte des besoins des Canadiens.

Notre stratégie

Nous établirons, pour les audits d'informations financières, des normes de haute qualité appropriées à une utilisation au Canada.

Nos actions

Pour atteindre nos objectifs, nous mettrons en œuvre les actions suivantes :

- Nous chercherons à obtenir le point de vue des parties prenantes canadiennes dès les premières étapes d'un projet. Nous serons ainsi en meilleure position pour en faire part à l'IAASB à mesure qu'il se penche sur les différentes questions au cours de l'élaboration et de la révision des ISA.
- Nous réévaluerons nos critères de modification des normes ISA aux fins de leur adoption à titre de NCA en cherchant à apprécier, à la lumière des questions soulevées par les parties prenantes, si ces critères demeurent appropriés.
- Nous intensifierons nos efforts en vue de relever et de résoudre les problèmes d'adaptabilité des normes nouvelles ou révisées. Ainsi, nous établirons un plan pour relever les problèmes d'adaptabilité, et nous examinerons la manière de procéder des normalisateurs étrangers vis-à-vis des problèmes de la sorte.
- Nous réaliserons un suivi après mise en œuvre des NCA qui correspondent à des ISA faisant elles-mêmes l'objet d'un suivi après mise en œuvre de l'IAASB. Ce suivi nous aidera à cerner les éléments des normes qui pourraient nécessiter l'apport de modifications, que nous suggérerons à l'IAASB, ou l'élaboration d'indications de mise en œuvre au Canada.

C2. Normes relatives aux missions de certification autres que les audits d'états financiers historiques

Depuis plusieurs années, les normalisateurs, les autorités de réglementation, les professionnels en exercice et d'autres parties prenantes signalent la nécessité de rehausser la valeur et la pertinence des audits d'états financiers. Ces groupes ont commencé à discuter de la façon dont les professionnels en exercice peuvent ajouter de la crédibilité aux informations qui sortent du cadre des états financiers audités (comme dans le cas des rapports sur le développement durable et d'autres rapports d'entreprise). Nous savons qu'il nous faut non seulement suivre l'évolution de telles tendances, mais également apprécier si les normes existantes peuvent être appliquées aux services émergents.

Lorsque nous avons décidé d'adopter les ISA à titre de NCA, l'avenir de notre rôle de normalisateur a soulevé des questions. Les parties prenantes ont toutefois reconnu qu'il était nécessaire que nous continuions de servir l'intérêt public et de répondre aux besoins des parties prenantes canadiennes en élaborant des normes dans les secteurs autres que celui de l'audit d'informations financières historiques.

En effet, en plus d'élaborer des normes relatives aux audits d'états financiers historiques, nous élaborons des normes applicables à d'autres types de missions, telles que les missions d'examen, les missions de compilation, les missions portant sur des questions

liées aux marchés financiers, et les autres missions de services connexes. L'approche adoptée pour l'élaboration de ces normes est déterminée cas par cas. Nous pouvons par exemple élaborer une norme strictement canadienne, adopter une norme internationale en appliquant les mêmes critères de modification que pour l'adoption des ISA, élaborer une norme fondée sur une norme internationale en y apportant des modifications qui dépassent les critères de modification des ISA ou encore élaborer une norme fondée sur celle d'un autre normalisateur national. Pour déterminer l'approche à adopter, nous considérons notamment les facteurs suivants :

- l'existence d'une norme internationale équivalente;
- la nécessité de maintenir l'uniformité à l'échelle nord-américaine;
- la nécessité d'élaborer une norme canadienne distincte.

Au cours de la dernière décennie, un virage important s'est opéré dans le paysage de la certification au Canada. Il arrive maintenant souvent, pour diverses raisons, que les professionnels en exercice exécutent des missions d'examen et des missions de compilation dans des situations où, auparavant, ils auraient respectivement exécuté des missions d'audit et des missions d'examen. Nous constatons donc la nécessité de mettre à jour les normes relatives aux missions d'examen et de compilation, et aux services connexes. Nous sommes en voie d'achever la révision des normes existantes relatives aux missions d'examen, et nous avons amorcé un projet de révision du chapitre 9200, « Missions de compilation ».

Nous suivons et commentons les projets de l'IAASB qui portent sur les normes autres que les ISA, tout en appréciant la nécessité d'élaborer des normes semblables au Canada. De plus, nous nous livrons à une analyse de l'environnement pour cerner les besoins qui existent au Canada. Cette analyse consiste :

- en un examen trimestriel des nouveautés dans le domaine de la certification à l'étranger (par exemple, les normes nouvelles ou révisées élaborées par les autres normalisateurs nationaux);
- en l'étude des commentaires que nous ont fait parvenir les parties prenantes canadiennes, y compris les professionnels en exercice et les autorités de réglementation.

Résultats des discussions préliminaires

Nous avons demandé aux participants si nous devions continuer à élaborer des normes pour les missions de certification autres que les audits d'états financiers historiques et si notre approche actuelle pour ce faire demeurait efficace. Dans l'ensemble, les parties prenantes étaient d'avis que nous devrions continuer d'élaborer de telles normes et jugeaient l'approche actuelle raisonnablement efficace. Certaines parties prenantes ont cependant répondu que nous pourrions nous montrer plus proactifs pour ce qui est des nouveaux projets envisageables.

Notre stratégie

Nous établirons, pour les missions de certification autres que les audits d'états financiers historiques, des normes de haute qualité qui répondent aux besoins des parties prenantes canadiennes.

Nos actions

Pour atteindre nos objectifs, nous mettrons en œuvre les actions suivantes :

- Nous compterons sur la mobilisation des parties prenantes (voir l'objectif stratégique B) pour connaître les types de services de certification ou de services connexes pour lesquels il y a un besoin. À cet égard, nous tâcherons de mieux interagir avec les parties prenantes afin d'être au fait de leurs besoins actuels et futurs et d'obtenir leurs commentaires sur les questions que nous avons à traiter.
- Nous nous efforcerons de comprendre comment les normes existantes sont mises en œuvre en vue de les améliorer ou d'élaborer de nouvelles normes. Pour ce faire, nous réaliserons un suivi après mise en œuvre des normes nouvelles ou révisées récemment publiées, afin de voir si elles répondent aux besoins des parties prenantes.
- Nous chercherons à déterminer comment utiliser au mieux les textes des autres normalisateurs nationaux.

C3. Aider les professionnels en exercice à mettre en œuvre les normes

Les professionnels en exercice nous disent depuis de nombreuses années avoir besoin d'indications pour la mise en œuvre des normes. Pour notre part, nous considérons que nous ne pouvons pas simplement publier une norme et passer à autre chose. Cela dit, nous sommes conscients du risque que les indications de mise en œuvre (c'est-à-dire les textes explicatifs destinés aux professionnels en exercice, publiés en dehors du Manuel) que nous pouvons préparer soient perçues comme faisant autorité, alors que ce ne serait pas le cas. Nous sommes également conscients que d'autres organismes peuvent être mieux placés que nous pour élaborer différentes formes d'outils d'aide à la mise en œuvre, comme du matériel pédagogique et d'autres instruments de formation. Néanmoins, nous estimons qu'il nous incombe de cerner les besoins en matière d'outils d'aide à la mise en œuvre et de conseiller les organismes qui en élaborent (par exemple, en leur signalant les aspects des normes qui peuvent être difficiles à mettre en œuvre ou en passant en revue ce qu'ils ont préparé, afin de s'assurer de l'absence d'erreur critique). Ce faisant, nous contribuons à l'élaboration des modalités d'application et, de ce fait, nous aidons les professionnels en exercice à mettre en œuvre les normes.

Notre rôle consiste à élaborer des normes et des indications relatives aux services d'audit, aux autres services de certification et aux services connexes qui permettent aux praticiens de l'expertise comptable de fournir des services dans le souci de l'intérêt public. Lorsque nous publions des normes nouvelles ou révisées, celles-ci s'accompagnent souvent d'indications de mise en œuvre, qui peuvent avoir été élaborées par divers groupes ou, occasionnellement, par nous ou nos permanents. C'est au cas par cas que nous déterminons s'il nous appartient d'élaborer des modalités d'application, après avoir apprécié si un autre organisme est en mesure de produire des indications de haute qualité en temps voulu.

Résultats des discussions préliminaires

Nous avons demandé aux participants de nous dire quel type d'indications de mise en œuvre était le plus utile et si des modifications devaient être apportées à la nature, au calendrier ou à l'étendue de ces indications. La majorité des répondants ont dit avoir besoin d'indications de mise en œuvre, sans toutefois préciser le genre ou le type d'indications qui leur était le plus utile, ni les sujets particuliers dont ils souhaitaient qu'elles traitent.

Notre stratégie

Nous établirons un processus pour faire ressortir les difficultés auxquelles se heurtent les professionnels en exercice lors de la mise en œuvre des normes et pour collaborer, avec les parties pertinentes, à la résolution de ces difficultés.

Nos actions

Pour atteindre nos objectifs, nous mettrons en œuvre les actions suivantes :

- Nous élaborerons un processus pour cerner les besoins éventuels concernant la mise en œuvre dès les premiers stades d'un projet.
- Nous examinerons les résultats des suivis après mise en œuvre des normes afin de déterminer si des modalités d'application sont nécessaires.
- Lors des consultations, nous solliciterons des commentaires sur les difficultés de mise en œuvre qui pourraient se poser.
- En exerçant une veille sur les activités des autres normalisateurs nationaux, nous relèverons les indications de mise en œuvre qu'ils élaborent pour des normes équivalentes aux nôtres, et nous déterminerons si ces indications pourraient aider les parties prenantes canadiennes à mettre en œuvre nos normes. Le cas échéant, nous chercherons le meilleur moyen de communiquer ces indications aux parties prenantes canadiennes.

ÉVALUATION DES RISQUES

Nous sommes exposés à un certain nombre de risques dans l'exécution de notre mandat. On peut classer ceux-ci de la façon suivante :

- Risque stratégique : le risque que nous choisissions des stratégies qui ne nous permettent pas d'atteindre nos objectifs;
- Risque opérationnel : le risque que nos stratégies soient mal exécutées pour diverses raisons, y compris en raison du caractère inadéquat des ressources;
- Risque de non-reconnaissance : le risque que, même si les normes que nous publions sont dans l'ensemble d'une qualité élevée et satisfont à nos objectifs, nos parties prenantes ne soient pas d'accord avec cette évaluation et n'appliquent pas certaines ou l'ensemble des normes;
- Risque d'atteinte à la réputation : risque de détérioration de notre réputation et de celle de la profession d'auditeur au Canada.

Dans l'élaboration des stratégies exposées dans le présent plan stratégique, nous avons tenu compte des principaux risques de chaque catégorie et des contrôles instaurés pour atténuer ces risques.

Tout au long de la période couverte par notre prochain plan stratégique, nous aurons besoin de rétro-information de la part de nos parties prenantes pour pouvoir apprécier si nos activités produisent bien les résultats escomptés et si ces résultats nous font progresser, nous et nos parties prenantes, vers la réalisation de notre vision. Nous mènerons des consultations continues au moyen d'activités de communication générales et de sondages périodiques. Chaque plan de fonctionnement annuel comprendra des indicateurs de performance particuliers pour évaluer les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs annuels liés à chacune de nos stratégies.

SUIVI DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'EXÉCUTION DE NOTRE PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021

Afin de suivre les progrès réalisés dans l'exécution de notre plan stratégique 2016-2021, nous effectuerons chaque année, au moment de préparer notre rapport annuel, un examen de nos objectifs stratégiques et des actions que nous avons mises en œuvre. De plus, nous procéderons à un examen approfondi de notre plan stratégique 2016-2021 à mi-chemin de l'horizon de planification, afin de nous assurer que nos activités répondent toujours aux besoins des parties prenantes canadiennes et continuent de servir l'intérêt public. Nous aurons recours pour ce faire aux commentaires que nous aurons recueillis en menant régulièrement des activités de communication et en réalisant de temps à autre des sondages.

PLANS DE FONCTIONNEMENT ANNUELS

Le présent plan stratégique ne comporte pas de programme de travail détaillant les projets particuliers que nous entreprendrons. Nous établirons des plans de fonctionnement annuels et les publierons sur notre site Web, à l'adresse www.nifccanada.ca. Ces plans comprendront également les indicateurs de performance au regard desquels nos progrès seront mesurés.

ANNEXE

CRITÈRES DE MODIFICATION APPLIQUÉS PAR LE CNAC LORS DE L'ADOPTION DES NORMES ISQC À TITRE DE NCCQ, DES NORMES ISA À TITRE DE NCA ET DES NORMES ISAE À TITRE DE NCMC

En ce qui concerne l'adoption des Normes internationales d'audit (ISA)[1] à titre de Normes canadiennes d'audit (NCA), et l'adoption d'une Norme internationale de missions d'assurance (ISAE) à titre de Norme canadienne de missions de certification (NCMC), au cas par cas, l'objectif fondamental du Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) est d'adopter les normes ISA et de les intégrer sans modification dans le *Manuel de CPA Canada – Certification*. Toutefois, il peut arriver que des modifications soient nécessaires. Voici la liste des circonstances limitées dans lesquelles le CNAC apportera des modifications aux normes ISA :

1. Le CNAC limitera les ajouts à une norme ISA au texte nécessaire pour assurer la conformité aux exigences légales et réglementaires en vigueur au Canada[2].
2. Le CNAC limitera aux éléments suivants les suppressions de texte ou les autres modifications apportées au texte d'une norme ISA :
   a) l'élimination de certains choix prévus dans la norme ISA;
   b) les exigences ou modalités d'application non permises par les textes légaux ou réglementaires canadiens[2], ou auxquelles il faut apporter des modifications afin qu'elles soient conformes à ces textes légaux ou réglementaires;
   c) les exigences ou modalités d'application pour lesquelles la norme ISA reconnaît que des pratiques différentes peuvent s'appliquer dans différents pays.
3. Le CNAC peut apporter, aux exigences ou modalités d'application et autres commentaires explicatifs d'une norme ISA, des modifications qui ne répondent pas aux critères définis au point 1 ou 2 ci-dessus lorsqu'il estime que des circonstances propres au contexte canadien rendent de telles modifications nécessaires pour servir l'intérêt public au Canada et maintenir la qualité de l'audit et de l'information financière au Canada.

---

1 Dans la présente annexe, le terme « ISA » englobe également, le cas échéant, les Normes internationales de contrôle qualité (ISQC) adoptées à titre de Normes canadiennes de contrôle qualité (NCCQ) et les Normes internationales de missions d'assurance (ISAE) pertinentes adoptées à titre de Normes canadiennes de missions de certification (NCMC) par le CNAC.

2 Au Canada, les lois sur la constitution des sociétés et les autres lois applicables aux sociétés exigent souvent que les entités établissent des états financiers conformes aux PCGR canadiens. En conséquence, si les PCGR canadiens nécessitent une intervention différente de la part de l'auditeur au Canada, les différences en cause répondent à la définition d'une exigence légale ou réglementaire.

4. Dans la mesure du possible, les modifications qui sont :
   a) des ajouts à une norme ISA ne seront pas incompatibles avec les exigences ou modalités d'application et autres commentaires explicatifs de la norme ISA;
   b) des suppressions de texte ou d'autres modifications apportées au texte d'une norme ISA consisteront à remplacer le texte supprimé par un autre texte approprié permettant d'atteindre l'objectif visé.

Les modifications qu'il est proposé d'apporter à une norme ISA seront clairement indiquées dans les exposés-sondages sur les projets de normes canadiennes. Le CNAC indiquera les motifs des modifications, et les répondants seront invités à commenter les modifications, y compris dans les cas où elles ne se traduiront pas par une convergence avec la norme ISA conforme au guide de l'IAASB à l'intention des normalisateurs nationaux. Les modifications apportées aux normes ISA seront clairement identifiées dans le texte définitif publié dans le Manuel.

À l'avant (assis, de gauche à droite) : Anna Moreton, Cathy MacGregor, Darrell Jensen, Marian McMahon

À l'arrière (debout, de gauche à droite) : Sophie Gaudreault, Marcel Couture, Dave Rasmussen, Andrew Macartney, Jim McCarter, Michael Frankel, Fred Pries, Alan Reynolds (absent : Doug King)

Conseil des normes comptables
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2
Canada

Courriel : **fras-nifc-canada@cpacanada.ca**

www.nifccanada.ca